

# Comité technique local du 25 avril : la CGT n'a pas siégé mais a tout décortiqué !

Toulouse, le 25 avril 2017

En raison de deux nouvelles provocations de la direction locale (règlement intérieur scélérat du comité technique local et nouvelle expérimentation de l'accueil personnalisé), la CGT Finances Publiques 31 n'a pas siégé au comité technique local du 25 avril.

Néanmoins, vous trouverez ci-dessous notre analyse des différents points à l'ordre du jour de ce comité technique local.

## **L'accueil sur rendez-vous : y'a pas d'allègement !**

La CGT a déjà exposé ses réticences sur l'accueil sur rendez-vous lors du CTL du 1<sup>er</sup> décembre pour l'expérimentation proposée (puis abandonnée) à Colomiers.

Cette expérimentation générera une charge supplémentaire de travail (contre-appel pour valider le rendez-vous, gestion d'un agenda de rendez-vous). Tout ça à effectif constant.

Elle sera, également, source de conflit potentiel (entre usagers qui patienteront parfois longtemps et un usager qui arrivera juste à l'heure de son rendez-vous sans attendre).

**Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas une expérimentation allégée contrairement à ce que la direction veut nous faire croire.**

Elle exclut le lundi « période de forte affluence » et reconnaît, de fait, la difficulté de la gestion de cet accueil en pic de charges. De plus, sur Colomiers, seul l'accueil « assiette » était concerné par l'expérimentation. **À Muret, le recouvrement est mis dans la boucle chaque matin !**

Ne soyons pas dupes, si aujourd'hui la direction propose le SIP de Muret c'est parce que c'est le seul SIP du département en « sur effectif » par rapport aux emplois budgétaires implantés.



Le choix de la période d'expérimentation (de juin à août) où l'affluence n'est pas forcément la plus importante n'est pas anodine.

**Ne doutons pas que la DGFIP en tirera un bilan positif pour mieux généraliser !**

**L'accueil sur rendez-vous n'est pas que l'affaire des personnels du SIP de Muret mais bien l'affaire de tous.**

Enfin, que pourra-t-on conclure d'une expérimentation de cinq rendez-vous par jour sur trois jours ?

Par ailleurs, n'oublions pas que, fin août, se rajouteront peut-être à cette expérimentation les questions « prélèvement à la source ».



**Soyons clairs ! La CGT Finances Publiques 31 n'est pas contre un accueil sur rendez-vous !**

L'accueil sur rendez-vous existe déjà de fait. Attachés au service public, les personnels, quand les conditions le permettent, accueillent déjà les usagers sur rendez-vous !

Il serait en revanche pertinent de revoir les conditions d'accueil des usagers dans nos services de proximité où la confidentialité se résume à une simple ligne jaune à ne pas franchir !

**Cet accueil, tel que la direction nous le présente, nous n'en voulons pas !**

Il faut vraiment qu'on nous explique en quoi l'accueil sur rendez-vous ou le libre service (l'utilisateur seul devant un ordinateur) améliorera notre dispositif d'accueil des usagers ?

## Dérives de l'e-administration : des rapports qui s'accumulent !

Lors du CTL du 20 mars 2017, nous avons déjà évoqué le dernier rapport du Défenseur des droits (<http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/raa-2016-num-20.02.2017.pdf>), Jacques Toubon, qui mettait en avant les risques de la dématérialisation en soulignant : « *L'administration électronique ne doit pas cependant renforcer des facteurs d'inégalité déjà existants, sous peine d'institutionnaliser une forme d'exclusion liée à la situation de précarité sociale et/ou économique. Or, le Défenseur des droits constate que la dématérialisation des procédures par les services publics exclut nombre d'utilisateurs qui se retrouvent dans l'incapacité de procéder aux démarches requises.* »

La dernière lettre « consommation et modes de vie » du CRÉDOC est tout simplement intitulée « E-administration : la double peine des personnes en difficulté » : <http://www.credoc.fr/pdf/4p/288.pdf>. On peut y lire cette fois-ci : « *Une récente recherche du CRÉDOC sur l'exemple français montre cependant que, dans un pays plutôt bien placé tant sur le plan des équipements que sur celui des usages, subsiste un réel enjeu d'inclusion des publics dits fragiles. Personnes âgées, personnes handicapées ou souffrant de maladie chronique, allocataires de minima sociaux, habitants de zone rurale restent en effet sur le bord du chemin digital alors même que les services publics qui s'adressent à eux communiquent de plus en plus via internet.* »

**Pour la CGT Finances Publiques 31, il est urgent d'établir de sérieux bilans d'accueil des usagers et de mettre sur la table nos moyens tant humains que matériels, au risque de continuer d'aller dans le mur et de laisser sur le bord de la route nombre de citoyens.**

## Bilan de la formation professionnelle 2016

La part la plus importante des jours de formation reste la formation continue. Mais que représente l'e-formation au cœur de celle-ci ?

La direction devait réaliser un bilan sur **l'e-formation** en septembre 2016 et le communiquer aux OS. Un réel bilan a-t-il été fait ? On constate, d'après les documents, que de nombreux agents ne déroulent pas leur module d'e-formation jusqu'au bout, cela mérite que l'on s'y arrête !

Par ailleurs, certaines missions manquent cruellement de formateurs. La direction ne met pas tout en œuvre pour remédier à la pénurie : **l'absence du formateur dans son service devrait être compensée**. Cela permettrait à des candidats-formateurs de se manifester.

Le même problème se pose pour les tuteurs. Ce sujet n'est même pas abordé dans le bilan de la formation professionnelle ! **La direction ne respecte pas la charte sur la formation qu'elle a elle-même rédigée. Certains collègues n'ont même jamais eu de tuteur !**

Encore cette année, aucune présentation du plan de formation 2017 alors que nous sommes, par exemple) en pleine période de formation « PAS » (seuls les agents SIP sont « formés »).

Un **projet de déménagement des bureaux de la formation** vers la rue des Lois est dans les cartons de la direction. Il serait effectif le 21/06/2017. Les **salles de formation resteront à la Cité administrative**. Les personnels du service de la ForPro se retrouveraient, de fait, éloignés des lieux de formation avec toutes les difficultés matérielles et relationnelles que cela engendrerait.

## Le bilan de la campagne d'entretien professionnel 2016 (gestion 2015)



Le nombre d'appels en CAPL reste encore faible. **L'étape du recours hiérarchique reste un véritable frein à l'expression des agents.**

**La mise en place du PPCR a des conséquences directes sur la campagne des entretiens professionnels 2017 pour la catégorie B** qui se voit imposer un cadencement moyen sans aucune valorisation.

Quant aux catégories A et C, les valorisations seront supprimées en 2018, certains évaluateurs continuent à faire **des promesses qui ne pourront être tenues.**

De plus, la CGT constate toujours de grandes disparités dans la rédaction des comptes rendus.

Avec le nouveau système, seuls seront pris en considération les appréciations littérales et le profil croix afin de sélectionner les agents notamment dans le cadre des promotions par liste d'aptitude.

**La CGT est opposée à ce système d'évaluation.** Elle revendique une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale, établie sur la base de détention d'un grade et d'un échelon, sans comparaison des agents entre eux et avec des valorisations hors contingent.

**La CGT appelle à rester vigilant sur le contenu de ces comptes rendus. La période des recours commençant, n'hésitez pas à contacter nos représentants CGT Finances Publiques en CAPL.**

## **Point d'étape sur les travaux relatifs aux restructurations des collectivités locales**

**La CGT Finances Publiques 31 avait insisté pour que soit fait un point d'étape suite à la mise en place du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).** Nous vous renvoyons aux interrogations soulevées par la CGT à l'occasion du CTL emplois restées sans réponse à ce jour du fait du boycott du directeur (*voir pages 25 à 29 du dossier emplois* : <http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgi-bin/resoopcode.pl?1490>).

La direction présente une fois de plus une vision savamment édulcorée de la réalité du service SPL et des trésoreries même si elle souligne quelques difficultés. Elle indique qu'elle a fait une analyse pour évaluer l'impact sur les trésoreries, les effectifs et ainsi choisir les comptables assignataires des collectivités créées. **Nous ne doutons pas que si nous demandons cette analyse, la direction nous la communiquera ! Alors nous la lui demandons.**

**La direction est quasi muette sur le devenir des syndicats et l'impact de charge sur les trésoreries.**



Le manque d'effectifs dans les trésoreries, le manque d'expérience des nouveaux agents (du cadre C au chef de poste) nommés, associé à la faiblesse de l'offre de formation professionnelle, l'évolution drastique des collectivités sont autant d'éléments qui incitent les comptables publics à se jeter à corps perdu dans le **Service d'Appui au Réseau (SAR).**

**Enfin, nous partageons l'inquiétude de la direction sur l'année 2018** quant à l'évolution certaine des compétences des établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) voire de leurs périmètres. Cette inquiétude débouchera-t-elle sur une anticipation réelle de la direction tant en moyens humains que de soutien des collectivités territoriales ?

**La CGT continue d'exiger un moratoire sur l'aménagement du territoire et la présence des services publics.**

### **Un autre sujet neutre ni pour les usagers ni pour les services : la gestion de l'eau**

D'ici 2020, la loi NOTRÉ imposera que la gestion de l'eau et de l'assainissement deviennent obligatoirement une compétence des EPCI.

**À titre d'exemple, nous alertons sur le devenir du syndicat intercommunal des eaux de la montagne noire (SIEMN) géré par la trésorerie de Caraman-Lanta.** Le SIEMN distribue l'eau pour près de 80 communes du Lauragais, du SICOVAL et de la Métropole de Toulouse. **Ce syndicat devra intégrer un EPCI avant 2020.** Plusieurs scénarios sont possibles. Le SIEMN passera soit à la Métropole (*géré par Recette des Finances de Toulouse Municipale*), soit au SICOVAL (*trésorerie de Castanet*) ou à la nouvelle intercommunalité Terres du Lauragais (*trésorerie de Villefranche*). Mais suite à la fronde de certains sénateurs, il serait aussi envisageable que la loi NOTRÉ ne s'applique pas pour la gestion de l'eau. Auquel cas le SIEMN pourrait se rapprocher du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA)(*paierie départementale*).

**Dans tous les cas, quel sera l'avenir de la trésorerie de Caraman-Lanta qui a déjà perdu la gestion de l'intercommunalité Terres du Lauragais au profit de Villefranche ?**

### **Point sur l'activité des services de publicité foncière (SPF)**

**La direction reconnaît les difficultés des bureaux de publicité foncière et ce qu'elles engendrent sur le fonctionnement des services du cadastre :** « des volumes qui augmentent et une qualité des actes qui ne s'améliore pas », « un délai de publication qui s'est fortement accru

en 2016 : 119 jours contre 86 jours au national » et « un surplus de 50 % de contentieux à traiter par les CDIF ». Un tableau réjouissant qui continue à se dégrader ! (aujourd'hui : 6 mois de retard).

**Et, pour toute réponse, la DRFiP 31 nous présente (encore) des expérimentations (qui seront, elles aussi, concluantes, n'en doutons pas) !!!**

**L'objectif premier est de donner accès aux fichiers immobiliers aux notaires.** Cette expérimentation est vendue comme un moyen de diminuer la charge des services en terme de demande de renseignements. Or, au-delà de notre crainte qu'au final cette mission ne soit plus assurée par l'État, rappelons qu'avant de donner accès au fichier immobilier, il faudrait d'abord que les bases de ce dernier soient à jour !!! Le serpent se mord la queue...

**L'objectif second, comme pour le contrôle hiérarchisé de la dépense qui consiste pour un comptable public à « proportionner les contrôles exercés sur la dépense aux risques et aux enjeux » (sic!),** la direction compte régler les problèmes d'anomalies des actes par une réforme du contrôle de légalité des actes. Le CAP (contrôle allégé en partenariat) permettrait aux SPF d'effectuer un contrôle des actes non plus systématique mais par sondage. Encore un désengagement de ses obligations par l'État !

**Encore une fois, la DRFiP 31 est volontaire pour la casse du service public et une privatisation pure et simple de la publicité foncière aux offices notariaux et ne répond en rien aux difficultés immédiates des SPF et des CDIF.**

### **Point sur l'organisation de la division secteur public local (SPL)**

Compte tenu des difficultés de la division SPL et après de multiples interventions, la CGT Finances Publiques 31 avait écrit au directeur le 2 février : <http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgi-bin/resoopage.pl?1494> . Le directeur avait daigné répondre de façon laconique le 6 février.

**Enfin !!** La direction a bien voulu inscrire à l'ordre du jour de ce CTL un point sur l'organisation de la division. Bienvenue au Pays des Bisounours !



**Là encore, la direction présente une photographie bucolique de la division, faisant fi des arrêts maladie à répétition ou autres burn-out enregistrés dans le service.**

La direction parle à nouveau d'une réorganisation de la division qui sera présentée en juin 2017. Trois départs (IDIVHC et deux A) non remplacés dont le tutorat Hélios, un remplacement partiel et tardif d'une A chargée de la qualité des comptes et un départ prochain à la retraite d'une IDIVHC montrent **le besoin d'affectations pérennes dans cette division et non un saupoudrage par voie de renfort épisodique.**

**La division souffre et supporte les restructurations des trésoreries liées à l'ASR ou au nouveau SDCI.** Qu'en sera-t-il demain avec la mise en place du prélèvement à la source ? Les employeurs publics seront aussi concernés. Comment cela sera-t-il pris en charge par la direction ? Est-ce que la référente de la division des professionnels en aura aussi la responsabilité ? Ou bien ne faudrait-il pas confier cette mission à la division SPL avec les moyens correspondants ?

**La CGT Finances Publiques 31 continuera d'être vigilante sur les conditions d'exercice des missions de la division SPL.**

### **Procès-verbal du CTL 3 octobre 2016**

**Ce CTL portait sur la mission du contrôle fiscal externe.** Nous ne reviendrons pas ici sur le désaccord que nous avons avec la direction sur le périmètre des missions.

Avec Force Ouvrière et Solidaires, nous avons porté une contribution des personnels :

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgi-bin/resoopage.pl?1460>

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgi-bin/resoopage.pl?1461>

Suite à ce CTL, le « duo des non » de la direction a rendu visite aux brigades de vérification, avec un joli pot de pommade à leur passer dans le dos.

**Six mois après CTL, les problèmes et revendications sont loin d'avoir été entendus.**

**Nous invitons les personnels à reprendre leur cahier revendicatif et faire un point ensemble avec leurs représentants.**

